

de la BCN entend «veiller à ce que les reproches formulés ne portent pas préjudice à l'établissement». En effet, «l'augmentation des indemnités fait l'objet de critiques», dont le

JEAN-PIERRE GHELI Le président du conseil continuera de toucher 54 000 francs par an, au lieu des 90 000 prévus.

(KESTONE)

justices et l'investissement, qui alignement, plutôt dans le bas de l'échelle, avec les pratiques en vigueur dans les autres cantons, alors que la charge de travail des administrateurs est toujours plus lourde. /FRK

CONGRÈS

Neuchâtel, capitale du brevet

Neuchâtel accueille jusqu'à demain les assises annuelles de l'Association suisse des conseils en propriété intellectuelle (ASCP). Une première pour cet organe né en 1888, dont les membres sont essentiellement installés en Suisse allemande. L'initiative est due à Pascal Koster et Christophe Saam, du cabinet P & TS SA, seul membre neuchâtelois de l'ASCP. Entretien sur la profession au jourd'hui.

En Suisse, lorsqu'il y a procès autour d'un brevet, ce sont les tribunaux cantonaux qui s'y collent. Sauf dans les grands cantons comme Berne ou Zurich qui se sont dotés de tribunaux de commerce spécialisés dans les brevets. «Or, les litiges sont souvent complexes, avec des aspects techniques très pointus (génétique, microtechnique...), «N'étant pas spécialiste du domaine, un juge cantonal sera vite dépassé», explique Christophe Saam. Raison pour laquelle l'ASCP plaide pour la création d'un Tribunal fédéral des brevets, dont le législateur discute depuis plusieurs années. Même la Chine est plus en avance dans le domaine, fait-il remarquer. «Elle s'est dotée de lois modernes et de tribunaux spécialisés dans les brevets»

A l'heure actuelle, peu d'affaires (une trentaine pour les brevets, une centaine pour des marques) finissent devant un juge en Suisse. «Parce que nos tribunaux sont faiblement spécialisés, les litiges se déplacent souvent à l'étranger», relate Christophe Saam. «On a ainsi moins de risques d'avoir une décision arbitraire...»

Cela dit, les gros procès dans la branche restent l'exception, y compris aux Etats-Unis où les avocats sont plus offensifs. Le fait de protéger la propriété intellectuelle a un effet dissuasif, relève Pascal Koster. «Notre rôle, c'est de faire un travail de vérification avant le lancement d'un produit ou d'une marque. Rien qu'en Suisse, 20 000 nouvelles marques apparaissent chaque année. Des recherches préliminaires peuvent déjà éviter bien de complications ultérieures».

La première loi helvétique sur les brevets d'inventions est apparue en 1888, c'est-à-dire tardivement comparé à des Etats comme le Royaume-Uni, qui avaient légitimé à l'aube du 19e déjà. Retard comblé, puisque la Suisse se classe au 3e rang mondial, après le Japon et la Corée du Sud, pour le nombre de brevets déposés par habitant.



CHRISTOPHE SAAM ET PASCAL KOSTER Les associés du cabinet P & TS ont fait venir leurs confrères à Neuchâtel, une première. (DAVID MARCHON)

Au fond, constate Christophe Saam, la loi de 1888 «n'a pas énormément évolué. On parlait déjà de globalisation à l'époque, c'est intéressant». Même si elle s'applique aujourd'hui à des domaines impensables à l'époque, comme des icônes d'ordinateur (la poubelle affichée sur les écrans des Mac par exemple), les marques tridimensionnelles (la forme du Toblerone) ou

encore la génétique, qui sollicite les cabinets de propriété intellectuelle depuis une décennie. Un domaine sensible, «où nous manquons de critères objectifs pour savoir ce qui est clairement acceptable ou non», analyse Christophe Saam. «Prenez le clonage, qui semble inacceptable pour la majorité des gens aujourd'hui. Mais qu'en sera-t-il dans dix ans?» /BRE

RADIO-TV

Le patron de R est très en colère

L'Ofcom (Office fédéral de la communication) défavorise-t-il l'Arc jurassien? Oui selon Pierre Steulet, le patron des radios privées RTN, RFJ et RJB, en évoquant la part de la redevance radio-TV qu'il recevra dès 2008: 1,9 million de francs chaque année, soit 800 000 francs de plus qu'actuellement. «Je suis scandalisé», s'exclame-t-il. «D'autres radios, à Bienne ou à Fribourg, toucheront trois ou quatre fois plus et nous, seulement une fois et demi de plus».

L'Ofcom a cependant tenu compte du fait que les trois radios avaient jusqu'à présent trois zones de dessertes distinctes alors que, dès 2008, il n'y aura qu'une seule zone avec une cession et des fenêtres de programmes distinctes pour Neuchâtel, le Jura et le Jura bernois. «Nous allons donc devoir augmenter les programmes communs aux trois stations, en particulier entre RJB et RFJ, ce qui me semble être une aberration», explique Pierre Steulet. «C'est trop tôt! Entre l'Ajoie et le Littoral neuchâtelois, les attentes des auditeurs sont différentes. Nous avons certes déjà des programmes communs de programme, mais nous ne voulons pas brus-

conseil de 66% - est révélée le 16 juillet dans C'est le tollé: début août, le POP crie au scandale libérateur neuchâtelois épingle cette décision hebdomadaire. De nombreux lecteurs des quotidiens neuchâtelois s'expriment également pour des indemnités, jugée disproportionnée. /frk

quer les choses en train de nous plus vite dans Par ailleurs, sien explique blement candi cession radio- ces à la re l'Ofcom a prévu sien. Un mor profile-t-il? «Si rent qui obti sion, il pro gramme très si RTN, RFJ et F «Si c'est moi, chose de différer un plus pour l' Du côté TV, d'octroyer 2,6 chaîne de l'Arc Canal Alpha, le seul candidat à on est satisfait nous touchons 700 000 franc que Marcello trois patrons d donc environ Mais il faut tuellement ne que le canton l'extension à sien doublera fusion. Nos c élèves.» /nwi